

HERAULT SPORT – OFFICE DEPARTEMENTAL DES SPORTS

66 Esp de l'Egalité
34080 MONTPELLIER

SIREN : 320 461 494

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association HERAULT SPORT – Office Départemental des Sports,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HERAULT SPORT – Office Départemental des Sports relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association HERAULT SPORT – Office Départemental des Sports à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice

professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Jean-de-Védas,
Le 18 juin 2026

AAM MÉDITERRANÉE
Commissaire aux comptes


Jean Paul LACOMBE
Associé

BILAN ACTIF AU 31/12/2025

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	353 482	236 757	116 725	142 665
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes	80		80	4 529
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 720 839	1 992 127	728 712	810 046
Avances, acomptes et Immobilisations corporelles en cours				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	220 037		220 037	222 951
Autres	5 427		5 427	6 857
Total I	3 299 866	2 228 884	1 070 982	1 187 049
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	220 369	146 105	74 264	84 721
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 981		12 981	5 337
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 495 931		1 495 931	97 507
Charges constatées d'avance	20 801		20 801	36 024
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 151 967		2 151 967	2 534 166
Total II	3 902 049	146 105	3 755 944	2 757 756
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 201 915	2 374 989	4 826 926	3 944 805

BILAN PASSIF AU 31/12/2025

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	2 594 532	2 420 437
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-353 780	174 095
Situation nette (sous total)	2 240 752	2 594 532
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	119 785	145 072
Provisions réglementées		
Total I	2 360 537	2 739 604
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques	327 748	294 113
Provisions pour charges		
Total III	327 748	294 113
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 919	9 519
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	230 129	380 981
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 851 543	401 920
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	47 049	101 168
Produits constatés d'avance	2 000	17 500
Instruments de trésorerie		
Total IV	2 138 641	911 089
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 826 926	3 944 805

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 148	2 312
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	92 681	104 734
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	5 654 324	6 435 657
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	8 778	74 481
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	18 080	8 150
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	27 925	11 076
Total I	5 803 936	6 636 410
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	9 426	2 621
Variation de stock	791	9 393
Autres achats et charges externes	2 014 425	2 221 099
Aides financières	6 361	77 990
Impôts, taxes et versements assimilés	222 056	229 074
Salaires et traitements	2 558 644	2 526 106
Charges sociales	1 000 617	955 944
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	206 387	205 327
Dotations aux provisions	42 414	13 024
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	138 378	263 400
Total II	6 199 499	6 503 978
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-395 563	132 432
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	50 609	51 418
Reprises sur provisions, dépréciations		

Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	50 609	51 418
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	50 609	51 418
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-344 954	183 850
Produits exceptionnels (V)		827
Charges exceptionnelles (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	827
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	8 827	10 581
Total des produits (I + III + V)	5 854 545	6 688 655
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 208 326	6 514 559
EXCEDENT OU DEFICIT	-353 781	174 096
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>	562 519	552 037
<i>Bénévolat</i>	12 114	11 655
TOTAL	574 633	563 692
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	562 519	552 037
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>	12 114	11 655
TOTAL	574 633	563 692

SOMMAIRE

1 - Faits significatifs de l'année

2 - Règles et méthodes comptables

3 - Commentaires relatifs à l'actif du bilan au 31/12/2025

- 3.1 **ACTIF IMMOBILISE**
 - Immobilisations incorporelles et amortissements
 - Immobilisations corporelles et amortissements
 - Immobilisations en cours
 - Immobilisations financières
 - Production immobilisée
 - Dotations aux amortissements
 - Valeur Nette Comptable
 - Reprise d'actifs immobilisés
 - Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation
- 3.2 **ACTIF CIRCULANT**
 - Evaluation des éléments fongibles de l'actif circulant
 - Echéances des créances à la clôture de l'exercice

4 - Commentaires relatifs au passif du bilan au 31/12/2025

- 4.1 **FONDS PROPRES**
 - Affectation du résultat de l'exercice précédent
 - Réserve "projet associatif"
 - Subvention d'équipement renouvelable
 - Résultat de l'exercice
 - Variation des fonds propres
- 4.2 **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**
 - Variation des provisions pour risques et charges
 - Dotations aux provisions pour risques et charges
 - Reprises sur provisions pour risques et charges
- 4.3 **DETTES**
 - Echéances des dettes à la clôture de l'exercice
- 4.4 **ENGAGEMENTS VIS A VIS DU PERSONNEL**
 - L'indemnité de départ volontaire à la retraite
 - Le compte épargne temps

5 - Commentaires relatifs aux charges de l'exercice 2025

- 5.1 **CHARGES D'EXPLOITATION**
 - Balance (Achats, Services extérieurs, Impôts et taxes, Charges du personnel)
 - Ventilation de l'effectif moyen
 - Autres charges de gestion courante
- 5.2 **IMPOTS SUR LES BENEFICES**

6 - Commentaires relatifs aux produits de l'exercice 2025

- 6.1 **PRODUITS D'EXPLOITATION**
 - Prestations
 - Subventions
 - Autres produits de gestion courante
- 6.2 **RESULTAT FINANCIER**
 - Charges financières
 - Produits financiers
- 6.3 **RESULTAT EXCEPTIONNEL**

7 - Evaluation des contributions volontaires

1 - Faits significatifs de l'exercice

Démission de la Présidente Marie PASSIEUX au Conseil d'Administration du 04 Décembre 2025, la présidence est assurée par intérim par Patrick ORTAZ, en attente du vote du nouveau Président au Conseil d'Administration du 21 Janvier 2026.

Baisse du montant de la subvention de fonctionnement du département de 740K€ (- 15.30%), la portant à 4.100 K€ (en 2024, baisse de 259 k€, soit- 5%)

Personnel :

Première année d'application de la réglementation en matière de mise à disposition de personnel : à compter de 2025, Hérault Sport rembourse le montant des salaires des agents qui lui sont mis à disposition par le Département. Le montant correspondant calculé sur la base (N-1), soit 1.529K€ est inclus dans la subvention globale. Ce changement de méthode induit une comptabilisation de provision en (N-1) d'une dette à recevoir et d'un produit à recevoir

Maintenant notre participation à l'effort collectif du Département, et suite au départ à la retraite du Directeur Général Adjoint finances et administration gestion au 1er juillet 2025, la politique générale de gestion d'économie sur les frais généraux et la masse salariale est poursuivie. Les départs des agents ne sont pas remplacés, mais redistribués en interne et intégrés dans le nouvel organigramme depuis septembre 2025.

Un pool "Pilotage Financier" est ainsi créé pour compenser le départ du DGA finances et administration.

Les surfaces de stockage de la Maison Départementale des Sports étant insuffisantes pour accueillir l'ensemble des besoins des Comités Départementaux, Hérault Sport prenait en charge l'externalisation de surfaces de stockage complémentaires auprès d'Atout Box situé à Parc 2000.

Dans la recherche de toute économie possible, Hérault Sport a pu libérer pendant le premier semestre 2025 une partie de ses propres surfaces de stockage au CROL ainsi qu'à la Maison Départementale des Sports, afin de rapatrier ce stockage externalisé.

Pérennisation et application de la comptabilité d'engagement via les enveloppes budgétaires pour tous les comptes de charges et produits au 01.01/2025

Deuxième d'année d'application du nouveau Plan Comptable Général (PCG) 2025, permettant une lecture lisible des écarts 2025-2024

Evènements post-clôture

Suite à la démission de la Présidente Marie PASSIEUX fin 2025, le nouveau Président Jean ALMARCHA est élu lors du Conseil d'Administration du 21 Janvier 2026.

Suite à la loi européenne (DDADUE) d'avril 2024 concernant l'acquisition des congés pendant les périodes de maladies, Hérault Sport a augmenté la provision pour congés payés afin de couvrir les congés acquis depuis 2009, conformément aux nouvelles dispositions législatives.

La date butoir pour réclamer ces congés étant le 23/04/2026, la provision devient caduque pour les agents encore présents chez Hérault Sport.

Au vu du contexte budgétaire toujours très contraint, le montant de la subvention de fonctionnement 2026 du département a diminué de 150 k€ par rapport à celle de 2025 (soit -3.66%), ramenant la subvention de fonctionnement à 3 950 k€.

Une baisse de 100 k€, liée aux départs, est également prévisible du montant des salaires des agents, mis à disposition par le Département (et remboursé par Hérault Sport).

Maintien par Hérault sport de sa politique d'économie budgétaire, tout en ramenant une enveloppe terrain à 350 k€ pour 2026. La Tournée Hérault Vacances est rétablie pour l'été 2026, "revisitée" avec un budget et un nombre de dates restreints.

Pour maintenir la qualité du service sur le terrain, les départs et congés sans solde de nos agents d'animation sont compensés par le maintien d'emploi d'apprentis et de la transformation du contrat de nos apprentis en fin de formation en CDD.

Le niveau des fonds propres au 31 Décembre 2025 de 2,361M€ permettra d'absorber un déficit 2026, abaissant les ressources stables à 5 mois de fonctionnement. Les années suivantes seront déterminantes pour l'avenir d'Hérault Sport.

Continuité d'exploitation

A la date d'arrêt des comptes 2025, sur la base des analyses menées, la direction de l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

2 - Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - Indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2022-06 du 26 décembre 2023 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, c'est-à-dire que les éléments sont enregistrés à leur valeur d'acquisition, sans tenir compte des variations du pouvoir d'achat de la monnaie.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les plus values de cession de Valeurs de placements sont évaluées selon la méthode FIFO (1er entré, 1er sorti).

A compter du 01/01/2023, les acquisitions du matériel d'animation d'un montant inférieur à 300€ ne sont plus immobilisées, mais gérées en stocks. Auparavant, en tant qu'immobilisations, l'amortissement permettait de déprécier le matériel en fonction du taux d'usure et d'utilisation (comptes 29). A compter de 2023, avec la gestion de stocks, de la même manière, une dépréciation est calculée et constatée dans les comptes (comptes 39), valorisant la perte de valeur de ce matériel stocké. Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO (1er entré, 1er sorti).

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur historique. Les durées d'amortissements sont modifiées pour ne plus être déterminées en fonction de la durée standard d'utilisation mais de la durée réelle d'utilisation de l'actif par Hérault Sport.

	Mode	Durée
Logiciels et droits similaires	linéaire	8 ans
Agencements et installations	linéaire	5 à 10 ans
Matériel d'activité	linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	5 à 12 ans
Mobilier	linéaire	8 à 20 ans
Matériel de bureau	linéaire	4 à 10 ans
Matériel informatique	linéaire	3 à 6 ans

Les fonds propres sont composés du Fonds Social, des Subventions d'équipement non renouvelable par le Département de la Réserve pour "renouvellement des équipements", de la Réserve pour "accroissement des équipements", des Résultats N et N-1).

L'Association est principalement impactée par la Taxe sur les Salaires sur la totalité des salaires.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2022-06 du 26 décembre 2023 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ce règlement, applicable au 01 janvier 2025, a été anticipé chez Hérault Sport pour l'appliquer dès l'exercice 2024. Il simplifie les états financiers et actualise le plan de comptes, dont notamment la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression de la technique du transfert de charges. Depuis 2019 les subventions d'investissement sont amorties sur la même durée que l'immobilisation acquise subventionnée.

3 - Commentaires relatifs à l'actif du bilan au 31/12/2025

3.1 ACTIF IMMOBILISE

Cpte 20 - Immobilisations incorporelles 353 483 €
(valeur brute du matériel encore en activité)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Début 2025	En cours d'exercice			Fin 2025
	Valeur brute	Augmentat ^o	Virements entre postes	Cessions disparitions	Valeur brute
Logiciels	367 815 €	12 146 €		-26 478 €	353 483 €
TOTAL	367 815 €	12 146 €	0 €	-26 478 €	353 483 €

Cpte 280 - Amortissements sur immobilisations incorporelles 236 757 €

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Début 2025	En cours d'exercice			Fin 2025
	Valeur	Augmentat ^o	Virements entre postes	Cessions disparitions	Valeur
Logiciels	225 151 €	33 118		-21 510,72	236 757 €
TOTAL	225 151 €	33 118 €	0 €	-21 511 €	236 757 €

Les logiciels ont été amortis pour une valeur de 236 758 €. Leur valeur résiduelle (valeur nette) s'élève 116 725 €.

Cpte 21 - Immobilisations corporelles 2 720 840 €
(valeur brute du matériel encore en activité)

Les variations de l'exercice s'analysent de la manière suivante :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Début 2025	En cours d'exercice			Fin 2025
	Valeur brute	Augmentat ^o	Virements entre postes	Cessions disparitions	Valeur brute
Matériel de bureau et matériel informatique	198 009 €	2 472 €		-2 313 €	198 168 €
Téléphonie portable	7 344 €			-428 €	6 916 €
Matériel d'activités	351 082 €	6 973 €		-46 464 €	311 591 €
Matériel de transport et accessoires	2 013 276 €	71 448 €		-49 004 €	2 035 721 €
Mobilier de bureau	36 897 €				36 897 €
Matériel divers	55 446 €	617 €		-1 419 €	54 644 €
Matériel promotion	75 894 €	2 153 €		-1 144 €	76 903 €
TOTAL	2 737 948 €	83 663 €		-100 772 €	2 720 840 €

Cpte 281 - Amortissements sur immobilisations corporelles 1 992 127 €

AMORTISSEMENTS DES
IMMOBILISATIONS
CORPORELLES

	Début 2025	En cours d'exercice			Fin 2025
		Augmentat ^o	Virements entre postes	Cessions disparitions	
Matériel de bureau et informatique	141 997 €	22 292 €		-2 313 €	161 976 €
Téléphonie portable	2 072 €	1 815 €		-210 €	3 677 €
Matériel d'activités	262 993 €	26 730 €		-45 514 €	244 209 €
Matériel de transport et accessoires	1 388 194 €	100 764 €		-49 004 €	1 439 954 €
Autres immobilisations	132 645 €	12 003 €		-2 337 €	142 311 €
TOTAL	1 927 902 €	163 604 €	0 €	-99 378 €	1 992 127 €

CPTE 23 - Av. et Ac. s/Immobilisations corporelles en cours 80 €

- Hérault Sport
GOLIATH version V3
SPORT REEL. SPORT VIRTUEL : achat cartes

TOTAL

	Début 2025	En cours d'exercice			Fin 2025
		Augmentat ^o	Virements entre postes	Cessions disparitions	
	Valeur brute				Valeur brute
	4 449 € 80 €	3 653 €		-8 103 €	0 € 80 €
TOTAL	4 529 €	3 653 €	0 €	-8 103 €	80 €

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Début 2025	En cours d'exercice			Fin 2025
	Valeur brute	Augmentat ⁶	Virements entre postes	Cessions disparitions	Valeur brute
Autres immobilisations dont	229 809 €	10 969 €	0 €	-15 313 €	225 465 €
Cautionnements :	6 857 €	0 €	0 €	-1 430 €	5 428 €
CIL 34 - Action Logement Effort construction (part annuelle de cotisation obligatoire sous forme de prêt remboursable dans 20 ans)*	222 951 €	10 969 €	0 €	-13 883 €	220 037 €
Prêt 2004 remboursable en 2024	6 733,76 €			-6 734 €	0 €
Prêt 2005 remboursable en 2025	7 149,26 €			-7 149 €	0 €
Prêt 2006 remboursable en 2026	7 652,28 €				7 652 €
Prêt 2007 remboursable en 2027	8 032,00 €				8 032 €
Prêt 2008 remboursable en 2028	8 589,81 €				8 590 €
Prêt 2009 remboursable en 2029	10 456,00 €				10 456 €
Prêt 2010 remboursable en 2030	11 621,00 €				11 621 €
Prêt 2011 remboursable en 2031	11 853,00 €				11 853 €
Prêt 2012 remboursable en 2032	12 409,00 €				12 409 €
Prêt 2013 remboursable en 2033	13 349,00 €				13 349 €
Cotisation 2014 sous forme de subvention en compte de charge	0,00 €				0 €
Prêt 2015 remboursable en 2035	13 525,00 €				13 525 €
Prêt 2016 remboursable en 2036	13 604,00 €				13 604 €
Prêt 2017 remboursable en 2037	13 241,00 €				13 241 €
Prêt 2018 remboursable en 2038	13 121,00 €				13 121 €
Prêt 2019 remboursable en 2039	13 081,00 €				13 081 €
Prêt 2020 remboursable en 2040	12 667,00 €				12 667 €
Prêt 2021 remboursable en 2041	11 058,00 €				11 058 €
Prêt 2022 remboursable en 2042	12 043,00 €				12 043 €
Prêt 2023 remboursable en 2043	11 197,00 €				11 197 €
Prêt 2024 remboursable en 2044	11 569,00 €				11 569 €
Prêt 2025 remboursable en 2045	0,00 €	10 969,00 €			10 969 €
TOTAL	229 809 €	10 969 €	0 €	-15 313 €	225 465 €

	Rappel 2024	Valeur 2025	Variation %
Cout CD1 affecté à la migration de GOLIATH en version V3 (Mise en production : 13/11/2025)	4 449 €	3 653 €	
Cout CD1 affecté à la rénovation de la Tour d'Ecalade en régie (mise en service : 01 03/2024)	4 925 €	0 €	
	9 374 €	3 653 €	-61**

Cpte 681100 - Dotation aux amortissements 196 721 €

	Rappel 2024	Valeur 2025	Variation	Variation %
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	195 332 €	196 721 €	1 389 €	1%
TOTAL	195 332 €	196 721 €	1 389 €	1%

Cpte 657 - Valeur Nette Comptable 6 361 €

	Rappel 2024	Valeur 2025	Variation	Variation %
Constatation de la valeur du matériel sorti des immobilisations non encore totalement amorti En 2024, cession de la tour d'escalade pour 74 481€, compensée par la reprise de provision	77 990 €	6 361 €	-71 629 €	-92%
TOTAL	77 990 €	6 361 €	-71 629 €	-92%

Cpte 757 - Reprise d'actifs immobilisés 18 080 €

	Rappel 2024	Valeur 2025	Variation	Variation %
- Reprise d'actifs immobilisés sortis : gerbaut et 2 véhicules en 2024, reprise prime conversion 2 anciens véhicules en 2025	8 150 €	18 080 €	9 930 €	122%
TOTAL	8 150 €	18 080 €	9 930 €	122%

Cpte 781 - Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation 0 €

	Rappel 2024	Valeur 2025	Variation	Variation %
Reprise sur provision pour dépréciation tour escalade (cédée à titre gracieux courant 2024 à l'Association d'escalade "Par-Ci Par-Là", compensée par la valeur nette comptable pour 74 481€)	74 481 €	0 €	-74 481 €	
TOTAL	74 481 €	0 €	-74 481 €	-100%

3.2 ACTIF CIRCULANT

*En application du Code de la construction et de l'habitation : Articles L.313-1 à L.313-33 et R313-1 à R313-62

Evaluation de certains éléments fongibles de l'actif circulant

Cpte 30 - Stocks

220 370 €

Stocks récompenses, papier et matériel d'animation

Rappel bilan 2024	Variation 2025	Valeur nette bilan 2025
221 160 €	-790 €	220 370 €

Cpte 39 - Dépréciation des Stocks

146 105 €

Stocks matériel d'animation

Rappel bilan 2024	Variation 2025	Valeur nette bilan 2025
136 439	9 666	146 105 €
136 439 €	9 666 €	146 105 €

Échéances des créances à la clôture de l'exercice

CRÉANCES

Cpte 411 et 416 - Clients adhérents et douteux

Rappel 2024	Brut 2025	Dont		
		1 an au +	de 1 à 5 ans	- de 5 ans
5 337 €	12 805 €	12 805 €	0 €	0 €
Cpte 40 - Fournisseurs (avoirs à recevoir et acomptes)	60 088 €	1 001 €	0 €	0 €
Cpte 441 -Etat, Subventions à recevoir	0 €	1 460 443 €	0 €	0 €
Salaires des Mises à Disposition par le Département, inclus dans la subvention globale de (N+1) (*Changement de méthode en 2025)	0 €	1 460 443 €	0 €	0 €
Cpte 46 -Débiteurs divers	37 419 €	33 774 €	0 €	0 €
Correspond :				
- au solde des factures non encore encaissées au 31/12 dont :	22 932	18 550	0 €	0 €
18 167,77 € au titre de la facturation du 4ème trimestre				
- au solde à recevoir de la subvention de fonctionnement du Conseil Départemental	0 €	0 €	0 €	0 €
- à acompte 2026 reçu de la subvention de la région	0 €	-5 225 €	0 €	0 €
- au solde à recevoir de la subv. D'équipement de la FNOMS	0 €	0 €		
- aux divers produits à recevoir concernant des emplois	11 430 €	2 992 €	0 €	0 €
- à un produit à recevoir pour remboursement d'assurances pour sinistres 2025	0 €	17 457 €	0 €	0 €
- à un produit à recevoir pour le loyer du 2nd semestre du gymnase Condamine	3 057 €	0 €	0 €	0 €
- divers	0 €	0 €	0 €	0 €
Cpte 486 et 4861 - Charges constatées d'avance	36 024	20 801	15 695	5 106
Factures datées de 2025 concernant des charges 2026 à 2028 dont principalement :				
- contrats de maintenance informatique	21 144 €	17 423 €	12 317 €	5 106 €
- location Boite Postale FLEXIGO	0 €	1 801 €	0 €	0 €
- documentation	1 563 €	1 292 €	0 €	0 €
- factures de coproductions et récompenses	13 013 €	0 €	0 €	0 €
- divers	305 €	285 €	0 €	0 €

4 - Commentaires relatifs au passif du bilan au 31/12/2025

4.1 FONDS PROPRES

Affectation du résultat de l'exercice précédent

Cpte 100 - Fonds social

0 €

Le fonds social est égal à 0 € depuis la fin de l'exercice 2009 pour compléter la "réserve pour renouvellement des équipements", en application de la résolution votée lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2009

Cpte 131 - Subventions d'investissements nettes des reprises affectées à des biens renouvelables

361 107 €

* En provenance du Conseil Départemental de l'Hérault :

- Subventions d'investissements versées par le Conseil Départemental et affectées à des biens renouvelables par Hérault Sport :

- 536 295 € antérieures à 2018 (dernière subvention datant de 2012)

- 46 497 € en 2018

- 200 000 € en 2019

- 120 000 € en 2020

- Une subvention d'équipement a été votée en 1999 par le Conseil Départemental pour permettre le renouvellement de l'équipement informatique de la Maison des Sports (11 433,68 €) et une reprise à hauteur de 3 789,28 € avait été décidée en 2009. Comme cet équipement sera renouvelé par l'Office, sa valeur nette (7 644€) a été reclassée

Dans les subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'Office.

- 298 529 € antérieures à 2018 (dernière subvention datant de 2012)

- 46 497 € pour le renouvellement de 3 véhicules Berlingo en 2018

En 2013, le Conseil Départemental a procédé à une diminution du report des subventions 2011 - 2012 non consommées fin 2012.

Ce qui a eu pour conséquence de diminuer ce poste à hauteur 53 424,75 €.

* En provenance de l'Etat :

- Une subvention de la Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des sports et de la Vie Associative de Montpellier, à hauteur de 4 000 € pour l'achat de 6 défibrillateurs en 2009.

- En 2013, une subvention de la part du CNDS a été attribué pour le financement de l'accessibilité à un car podium pour 10 700€ et à la tour d'escalade pour 7 900 €. Malgré les recours/demandes engagées, les fonds n'ont pu être perçus, et compte tenu de la prescription applicable, la subvention a été reprise pour 7 900€.

- En 2019, une subvention de la part du CNDS a été attribué pour le financement de la mise en accessibilité à un car podium pour 6 800€.

- En 2023, une subvention de la part de la FNOAMS a été attribuée pour le financement d'un logiciel de chronométrage enduro VTT pour 400€.

- En 2024, une subvention de la part de l'AGEFIPH a été attribuée pour le financement de mobilier ergonomique d'un salarié pour 1 635€.

- En 2025, une subvention de la part de l'Etat a été attribuée (prime ZFE et Bonus Eco) pour le financement de deux véhicules électriques pour 4 000€ chacun, soit un total de 8 000€.

Ces subventions resteront inscrites au bilan sans reprise sur l'année

Cpte 106920 - Réserves

2 594 532 €

Cette réserve totalise les soldes des réserves pour renouvellement et accroissement des équipements nettes des reprises (1 506 772,51 €) ainsi que les résultats négatifs de 2014 (-124 419,65 €), 2015 (- 96 668,99€), 2016 (-6 602,29€), 2017 (-18 073,72 €), 2018 (-85 086,32€) et 2021 (-54 322,63€).

et l'affectation des résultats positifs de 2019 (41 853,58€), 2020 (525 678,34€), 2022 (26 213,66€), 2023 (177 652,48€) et 2024 (174 095,10€).

et reprise des subventions déjà amorties au 31/12/2019 (- 527 439,89€)

Cpte 11 -Résultat de l'exercice

-353 780 €

Variation des fonds propres

	Début 2025	En cours d'exercice			Fin 2025
	Valeur	Augmentat ¹	Virements entre postes	Diminutions	Valeur
Fonds social	0 €				0 €
Subvention d'équipement non renouvelable	353 107 €	8 000 €			361 107 €
Subvention d'équipement inscrite au résultat	-208 035 €	-33 287 €			-241 322 €
Réserve "renouvellement équipement"	0 €				0 €
Réserve "accroissement équipement"	0 €				0 €
Réserves	2 420 436 €	174 096 €			2 594 531 €
Résultat de l'exercice N-1	174 096 €			-174 096 €	0 €
Résultat de l'exercice N	0 €			-353 780 €	-353 780 €
	2 739 603 €	148 809 €	0 €	-527 876 €	2 360 536 €

4.2 PROVISIONS

Cpte 15 - Provisions pour risques et charges 327 749 €

Variation des provisions pour risques et charges

	Début 2025	En cours d'exercice			Fin 2025
	Valeur brute	Augmentat ^a	Virlements entre postes	Cessions disparitions	Valeur brute
Provision pour Indemnités de départ volontaire (*) à la retraite (cf. Engagements vis à vis du personnel)	262 772 €	0 €	0 €	-8 778 €	253 993 €
Provision pour litiges personnel (**)	31 341 €	42 415 €	0 €	0 €	73 756 €
	294 113 €	42 415 €	0 €	-8 778 €	327 749 €

(*) Pour 2025, la provision sur retraite est une reprise (dotation pour 2024)

(**) L'agent a saisi le Conseil de Prud'hommes de MONTPELLIER en décembre 2021, sollicitant la résiliation judiciaire de son contrat de travail, produisant ainsi les effets d'un licenciement nul.

Son licenciement pour inaptitude étant intervenu entre temps, il a été réglé de ses congés et de son préavis.

Par jugement du 13 mai 2025, le Conseil de Prud'hommes a prononcé la résiliation du contrat de travail aux torts d'Hérault Sport, la condamnant à payer la somme brute de 12 499,75 € à l'agent.

Ce dernier a pour sa part formé appel incident quant aux montants qui lui ont été alloués.

Aucune date n'est encore fixée pour plaider devant la Cour d'appel, mais compte tenu des délais actuels devant cette juridiction, l'affaire ne devrait pas être plaidée avant 2027.

Cpte 681 - 685000 - Dotation aux provisions 52 080 €

	Rappel 2024	Valeur 2025	Variation	Variation %
Provisions s'indemnité de départ volontaire à la retraite pour l'année en cours (*)	7 765 €	0 €	-7 765 €	
Provision pour litiges personnel (**cf paragraphe ci-dessus)	5 259 €	42 414 €	37 155 €	
Provision pour dépréciation stock animation	9 995 €	9 666 €	-329 €	
TOTAL	23 019 €	52 080 €	29 061 €	

(*) Pour 2025, la provision sur retraite est une reprise (dotation pour 2024)

Son taux d'actualisation est 3,05% en 2025 et 2,95% en 2024. Le taux retenu est le taux moyen d'émission des obligations du secteur privé.

Cpte 781 - 785 - Reprises sur provisions d'exploitation (hors dépréciation des immobilisations) 8 778 €

	Rappel 2024	Valeur 2025	Variation	Variation %
Reprise sur provisions s'indemnité de départ volontaire à la retraite pour l'année en cours	0 €	8 778 €	8 778 €	
Reprise sur provision pour litiges personnel	0 €	0 €	0 €	
TOTAL	0 €	8 778 €	8 778 €	

Pour 2025, la provision sur retraite est une reprise (dotation pour 2024)

- taux d'actualisation : 3,05% en 2025 et 2,95% en 2024. Le taux retenu est le taux moyen d'émission des obligations du secteur privé.

4.3 DETTES

Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES REELLES

Cpte 16 - Cautionnement

Cpte 401 - 404 - Fournisseurs
(factures reçues fin N et non payées au 31/12 N)

Cpte 42 - 43 - 44 - Dettes fiscales et sociales

dont Personnel :

. Paye régularisée en (N+1)

. Dette envers le Comité d'entreprise

dont Organismes sociaux :

(dettes vis à vis des différents organismes sociaux)

. URSSAF et France Travail

-au titre de décembre N.

. Caisses de retraite, prévoyance et mutuelle

-au titre du 4ème trimestre N :

. Formation continue

. Médecine du travail

dont Etat :

- Salaires des Mises à Disposition par le Département, facturés en (N-1)

(*Changement de méthode en 2025)

- Sommes dues au titre de la taxe sur salaires, PAS et Impôt

Cpte 46 - Débiteurs divers

Rappel 2024	Brut 2025	Echéances à moins d'un an	Echéances entre 1 et 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
9 519 €	7 919 €			
174 842	23 580	23 500 €	0 €	0 €
224 982 €	231 283 €	231 283 €	0 €	0 €
2 399 €	4 549 €	4 549 €	0 €	0 €
0 €	1 894 €	1 894 €	0 €	0 €
2 399 €	2 655 €	2 655 €	0 €	0 €
185 082 €	193 278 €	193 278 €	0 €	0 €
127 200 €	132 327 €	132 327 €	0 €	0 €
50 252 €	53 500 €	53 500 €	0 €	0 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
7 630 €	7 451 €	7 451 €	0 €	0 €
37 501 €	1 493 899 €	1 493 899 €	0 €	0 €
0 €	1 460 443 €	1 460 443 €	0 €	0 €
37 501 €	33 456 €	33 456	0 €	0 €
101 168 €	46 160 €	46 160 €	0 €	0 €

DETTES PROVISIONS

Cpte 408 - Fournisseurs

Cpte 428 - 438 - 448 - Dettes fiscales et sociales

dont Personnel :

dont Organismes sociaux :

dont Etat :

Cpte 468 - Débiteurs divers

Cpte 487 - Produits constatés d'avance

Rappel 2024	Brut 2025	Echéances à moins d'un an	Echéances entre 1 et 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
206 139	206 629	206 629 €	0 €	0 €
176 938 €	159 819 €	159 819 €	0 €	0 €
117 505 €	105 786 €	105 786 €	0 €	0 €
48 808 €	44 531 €	44 531 €	0 €	0 €
10 625 €	9 502 €	9 502 €	0 €	0 €
0 €	2 657 €	2 657 €	0 €	0 €
17 500 €	2 000 €	2 000 €	0 €	0 €

4.4 ENGAGEMENTS VIS A VIS DU PERSONNEL

L'indemnité de départ volontaire à la retraite

Depuis le 1er janvier 2010, est supprimée la possibilité pour les employeurs de mettre d'office à la retraite leurs salariés âgés de 65 ans.

(art. 90 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2010).

Pour les salariés âgés de 65 à 70 ans, le texte conditionne leur mise à la retraite au respect d'une procédure instaurant un véritable "droit au refus" des intéressés.

Il est probable quand même, que le départ à la retraite avant 70 ans sera volontaire de la part du salarié.

Le départ volontaire à la retraite est une démission motivée par la liquidation par le salarié de ses pensions de retraite et se caractérise par le versement d'un capital de fin de carrière.

Cette évolution de la législation a conduit Hérault Sport à changer d'hypothèse pour le calcul de la provision. Alors que jusqu'au 31/12 2008 Hérault Sport prenait pour hypothèse un départ à l'initiative de l'employeur, il a été décidé de prendre pour hypothèse à compter de janvier 2009, un départ à l'initiative du salarié. Cette hypothèse a été jugée plus réaliste.

Cette indemnité due à chaque salarié de HERAULT SPORT a été calculée selon la méthode dite prospective (méthode préférentielle) avec comme hypothèse le départ volontaire à la retraite à 65 ans.

Cette approche est prudente car elle permet d'évaluer l'engagement éventuel maximal d'HERAULT SPORT vis à vis des salariés sur la base des hypothèses suivantes :

- probabilité de présence du salarié au moment du départ à la retraite (taux de rotation ou de "turn over" table de mortalité)
- taux d'actualisation : 0,99% en 2021 et 0,49% en 2020. Le taux retenu est le taux moyen d'émission des obligations du secteur privé.
- taux de progression des salaires : 2,5 % par an
- Cette indemnité supporte toutes les cotisations sociales et fiscales
- barème prévu par le Code du Travail (à défaut d'un dispositif plus avantageux prévu par une convention collective ou un accord d'entreprise) :
- 0.5 mois de salaire après 10 ans d'ancienneté
- 1 mois de salaire après 15 ans d'ancienneté
- 1.5 mois de salaire après 20 ans d'ancienneté
- 2 mois de salaire après 30 ans d'ancienneté

Pour prétendre à l'indemnité légale de départ à la retraite versée par l'employeur, 2 conditions sont requises :

- 10 ans d'ancienneté

- demande effective de la liquidation de la pension de retraite validée par l'Administration

La provision enregistrée dans le compte "Provision risques et charges" fin 2025 s'élève à 254 k€ (263 k€ en 2024)

La dotation de charge a été comptabilisée dans le compte de dotation aux provisions d'exploitation.

Le compte épargne temps

Au 31/12/2025, la dette sociale s'élève à 53 312 € (57 167 € en 2024).

Cotisation au CSE

Par décision en date du 17/03/2022, le Bureau de l'Association a décidé d'élargir l'assiette de la cotisation au CSE à la totalité de la masse salariale des agents d'Hérault sport y compris les fonctionnaires mis à disposition, dans la mesure où ils bénéficient également des oeuvres sociales.

La cotisation de 1,2% de la masse salariale s'élève à 43 956 € pour 2025 (+3 906€ en 2024)

5 - Commentaires relatifs aux charges de l'exercice 2025

5.1 CHARGES D'EXPLOITATION

HERAULT SPORT					
Balance des comptes				Période du	01/01/25
Complète				au	31/12/25
				Tenue de compte : EUR	
Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
602201	ACHATS MAT ANIMATION STOCKES	9 185,66 €	89,76 €	9 095,90 €	
602204	ACHATS MAT NUMERIQUE STOCKES	330,03 €		330,03 €	
603000	VARIATION STOCK RECOMPENSES	47 771,00 €	45 762,00 €	2 009,00 €	
603200	VAR. STOCK FRN. ADM. ET BAND	7 550,00 €	8 719,00 €		1 169,00 €
603201	VARIATION STOCK MAT ANIMATION	138 499,00 €	138 988,00 €		489,00 €
603202	VARIATION DE STOCK MAT PROMOTION	24 938,00 €	23 222,00 €	1 716,00 €	
603203	VARIATION DE STOCK MOB ANIMATION	2 402,00 €	3 678,00 €		1 276,00 €
604000	PREST. SERV. D'ANIMATIONS S MANIFES	6 760,00 €	560,00 €	6 200,00 €	
606102	ACHAT EDF EAU SETE	790,64 €	63,00 €	727,64 €	
606104	ACHAT EDF EAU MAISON DU CAROUX	1 020,00 €	1 020,00 €		
606200	ACHAT CARBURANT VEHICULE	34 662,45 €	46,14 €	34 616,31 €	
606300	ACHAT FOURN. ENTR. PIECES DETACHEES	2 712,03 €		2 712,03 €	
606301	ACHAT PIECES DET FRN ENTR. INFOR	16,40 €		16,40 €	
606302	ACHATS OUTIL MOB MAT PT FOURNIT MDS	2 426,90 €		2 426,90 €	
606304	ACHAT MOB PT MAT FOURNIT CROL PROT	564,55 €		564,55 €	
606307	ACHAT PIECES DETACHEES NUMERIQUE	139,96 €		139,96 €	
606310	ACHAT PIECES DETACHEES VEHICULE	12 765,92 €	375,25 €	12 390,67 €	
606320	ACHAT OUTILLAGE	23,80 €		23,80 €	
606321	ACHAT P/ENTRET. CYCLES	1 555,63 €	39,13 €	1 516,50 €	
606340	ACHAT FRN MENAGE ET TOILETTE	2 324,99 €	12,40 €	2 312,59 €	
606341	ACHAT ENTRETIEN MAT ANIMATION	1 770,47 €	49,96 €	1 720,49 €	
606400	ACHAT FOURN. ADMINISTRATIVES	1 376,66 €	140,00 €	1 236,66 €	
606410	ACHAT DE PAPIER, ENVELOPPES ET BONS	2 456,90 €		2 456,90 €	
606820	ACHAT TELEPHONE PORTABLE	1 584,40 €		1 584,40 €	
606830	ACHAT VETEMENTS ET CHAUSSURES	8 696,32 €	1 205,75 €	7 490,57 €	
606850	ACHAT DENREES ALIMENTAIRES	1 670,25 €		1 670,25 €	
606851	ACHAT DENREES ALIMENT HORS CATERING	1 573,56 €		1 573,56 €	
606901	ACHAT RECOMP. MARCHE A COMM.	56 274,20 €	13 419,60 €	42 854,60 €	
60	Total Achats	371 843,72 €	237 390,01 €	134 453,71 €	
613100	LOCAT. VEH. ET MATER. DIVERS	695,76 €		695,76 €	
613200	LOCAT. MAT. INFORM. ET BUREAUT MDS	4 540,08 €	1 670,40 €	2 869,68 €	
613201	LOCAT. MAT. INFORM. ET BUREAUT HS	832,56 €	130,80 €	701,76 €	
613410	LOCATION BOX STOCKAGE	7 997,00 €	845,61 €	7 151,39 €	
613520	LOYER SETE OPHLM	5 460,00 €		5 460,00 €	
614012	CHARGES LOC. MAISON DU CAROUX	1 970,50 €		1 970,50 €	
614013	CHARGES LOC HS SITE MDS	117 771,53 €	58 759,21 €	58 972,32 €	
614014	CH. LOCATIVE HS SITE CROL	155 050,56 €	105 508,82 €	49 541,74 €	
614015	LOYER & CH LOC GYMNASES	15 609,70 €	7 481,10 €	8 128,60 €	
614016	LOYER & CH LOC RESIDENTS MDS	128 970,38 €	65 381,84 €	63 588,54 €	
615220	ENTRETIEN REPARATION INSTALLATIONS	8,00 €		8,00 €	
615400	ENTR. & REPAR. VEHICULES	14 607,02 €		14 607,02 €	
615600	MAINTENANCE FORFAIT COPIEURS HS	2 007,11 €	1 402,42 €	604,69 €	
615620	CONTRATS INFORMATIQUES SCE ACHATS	15 099,33 €	3 899,60 €	11 200,79 €	
615624	AJAXAGON AXIANS CTRAT INFORMATIQUE	6 359,12 €	3 899,00 €	2 460,12 €	
615625	CTRATS INFORMATIQUES SCE SSIDON	17 889,73 €	9 698,00 €	8 191,73 €	
615626	PRESTATIONS SERVICES MDS	4 750,53 €	1 144,00 €	3 606,53 €	
615627	PRES SERV CONTROLE SECURITE	1 239,00 €		1 239,00 €	
615628	PRESTATIONS SPORT NUMERIQUE	429,59 €	112,00 €	317,59 €	
615630	INTERVENTIONS INFORMATIQUE	1 416,00 €	432,00 €	984,00 €	
615632	INTERVENTIONS INFO SVCE ACHATS	744,00 €	180,00 €	564,00 €	
615633	ENT ET REPARATIONS TELEPHONE	75,00 €		75,00 €	
615700	ENTR. & REPAR. MATER. D'ACTIVITES	525,00 €		525,00 €	
615730	CONTROLE TECHNIQUE /HOMOLOGATION	4 756,02 €	803,69 €	3 946,33 €	
616000	PRIMES D'ASSURANCE	53 700,08 €	2 667,18 €	51 032,90 €	
616100	ABONNEMENTS DOC. GENERALE	3 442,54 €	1 327,39 €	2 115,15 €	
61	Total Services extérieurs	565 955,20 €	265 387,06 €	300 568,14 €	

621200	PERSONNEL MAD PAR CG34	2 989 449,08 €	1 529 005,08 €	1 460 443,00 €	
621300	MAD APPRENTI	10 528,79 €	35,00 €	10 492,79 €	
621400	PERSONNEL MAD PAR GEPLM	34 671,55 €	28,40 €	34 543,15 €	
622600	HONORAIRES ET REMUN. INTERM.	63 895,45 €	30 458,96 €	33 436,49 €	
623000	PUBLICITE INSERTION RADIO	1 000,00 €		1 000,00 €	
623100	FRAIS DE MARQ. VEH. MAT. VET.	288,00 €		288,00 €	
623600	FRAIS AFFICHES DEPLIANTS/MANIFEST	25,20 €		25,20 €	
625000	FRAIS FACT. AUTOROUTE ASF	2 693,96 €	179,37 €	2 514,59 €	
625100	FRAIS NDF AUTOROUTE	33,30 €		33,30 €	
625200	FRAIS DE REPAS SNDF	20 990,83 €	1 186,10 €	19 804,73 €	
625210	FRAIS DE KILOMETRES / PARKING	246,67 €		246,67 €	
625630	INVITATION/REPAS TRAVAIL	86,40 €		86,40 €	
626100	AFFRANCHISSEMENTS HS	1 132,81 €	191,08 €	941,73 €	
626200	AFFRANCHISSEMENTS MDS	3 294,35 €	195,07 €	3 099,28 €	
626323	INTERNET HS/MONS/BEZIERS	6 743,12 €		6 743,12 €	
626324	INTERNET RESIDENTS MDS	2 700,52 €		2 700,52 €	
626360	TELEPHONE PORTABLES ET FIXES	8 422,90 €	234,51 €	8 188,39 €	
627800	FRAIS BANCAIRES DIVERS	2 029,74 €	111,89 €	1 917,85 €	
628000	CADEAUX-DONS	200,00 €		200,00 €	
628100	COTISATIONS & ADHESIONS	959,00 €		959,00 €	
628110	COTIS ET ADHESION NUMERIQUE	1 656,00 €		1 656,00 €	
628300	FRAIS DE TENUE DE COMPTE	764,62 €	475,00 €	289,62 €	
62	Total Autres services ext	3 151 722,19 €	1 562 102,46 €	1 589 619,73 €	
631060	TSS APPRENTIS	3 076,51 €	2 965,51 €	111,00 €	
631100	TAXE SALAIRES PERM	238 549,76 €	22 510,82 €	216 038,94 €	
631105	TAXE SALAIRE FONCT.	3 226,45 €	83,54 €	3 142,91 €	
631194	TAXE/SAL VAC TERRAIN HORS REFERENTS	922,15 €		922,15 €	
631196	TAXE/SAL CDD ADM	2 857,00 €		2 857,00 €	
631800	PROV. TAXE /SAL.	20,00 €	25,00 €		5,00 €
631810	TAXE SAL ET CONGES PAYES & P. VAC.	6 378,00 €	7 245,00 €		867,00 €
631820	PROV. TAXE /SAL. C.E.T	3 104,00 €	3 355,00 €		251,00 €
635400	DROITS D' ENREGISTREMENT	95,52 €		95,52 €	
637800	TAXES DIVERSES	11,43 €		11,43 €	
63	Total Impôts & taxes	268 240,82 €	36 184,87 €	222 055,95 €	
641061	SALAIRES BRUTS APPRENTIS	53 575,42 €	15 315,74 €	38 259,68 €	
641100	SALAIRES BRUTS PERMANENTS	2 330 933,49 €	17 305,27 €	2 313 627,22 €	
641105	SALAIRES BRUTS FONCTIONNAIRES	77 902,44 €	3 965,39 €	73 937,05 €	
641194	SALAIRES BRUTS VAC TERRAIN HORS REF	21 170,42 €		21 170,42 €	
641196	SALAIRES BRUTS CDD ADM	36 678,64 €		36 678,64 €	
641400	IND. LICENC. RUPT. CONV.	86 689,74 €		86 689,74 €	
641800	PROVISIONS SALAIRES BRUTS	220,00 €	275,00 €		55,00 €
641810	PROVISIONS C.P. & PR. VAC. & autres	71 011,00 €	80 122,00 €		9 111,00 €
641820	PROVISIONS C.E.T.	34 555,00 €	37 108,00 €		2 553,00 €
645006	TOTAL CH. PAT PERM	899 978,01 €	10 301,70 €	889 676,31 €	
645007	CHARGE PAT FONCTIONNAIRES	29 027,31 €	1 681,87 €	27 345,44 €	
645008	FRAIS DE MUTUELLE	12 189,00 €	39,48 €	12 149,52 €	
645020	COMITE ENTREPRISE	44 221,56 €	285,61 €	43 935,95 €	
645025	MED DU TRAVAIL	12 853,90 €	150,30 €	12 663,60 €	
645061	TOTAL PAT. APPRENTIS	3 422,34 €	1 025,11 €	2 397,23 €	
645094	TOTAL CH. PAT VAC TERRAIN HORS REFE	1 915,72 €	664,78 €	1 250,94 €	
645096	TOTAL CH. PAT CDD ADM	9 431,41 €	154,73 €	9 276,68 €	
645500	VISITE MEDICALE	351,60 €	60,00 €	291,60 €	
645800	PROVISIONS CHARGES PATRONALES	89,00 €	109,00 €		20,00 €
645810	PROV. CH. PATR. C.P. & P.V.& autr	28 789,00 €	31 995,00 €		3 206,00 €
645820	PROV. CH. PAT. C.E.T	15 653,00 €	16 704,00 €		1 051,00 €
647000	OEUVRES SOCIALES	7 586,81 €		7 586,81 €	
648000	FORMATION personnel permanent	30 139,75 €	62,48 €	30 077,27 €	
648005	FORMATION FONCT	986,81 €	25,55 €	961,26 €	
648061	FORMATION APPRENTI	639,54 €	142,10 €	497,44 €	
648094	FORM. VAC ANIMATEUR HORS REFERENT	487,03 €		487,03 €	
648096	FORM. CDD ADM	843,70 €		843,70 €	
648110	FRAIS DE FORMATION	10 099,00 €	1 508,00 €	8 591,00 €	
649100	PREVOYANCE RBST CPLT U	10 807,19 €	36 176,65 €		25 369,46 €
649110	REGION LR AIDE FORMATION APPRENTI	4 000,00 €	13 333,28 €		9 333,28 €
649120	RECETTES REMB. FORMATION	1 092,00 €	9 507,27 €		8 415,27 €
		8 185 101,76 €	2 379 143,71 €	5 805 958,05 €	

Ventilation de l'effectif moyen salarié calculé en équivalent temps plein

Catégories

Cadres
Employés
Apprentis et autres emplois aidés

TOTAL

Effectif moyen salarié	Personnel mis à la disposition d'Hérault Sport	TOTAL
5,75	4,20	9,95
55,88	21,82	77,70
2,33	-	2,33
63,96	26,02	89,98

Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants

La rémunération des plus hauts cadres dirigeants n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

Cpte 65 - Autres charges de gestion courante (hors Valeur Nette Comptable)

138 378 €

	Rappel 2024	Valeur 2025	Variation n°	Variation %
Participations financières versées au titre des "coproductions"	261 613 €	137 002 €	-124 611 €	-48%
Perte sur créances irrécouvrables	60 €	907 €	847 €	
Redevances diverses (SACEM, droits d'usage)	917 €	137 €	-780 €	-85%
Régularisations diverses	810 €	332 €	-478 €	-59%
TOTAL	263 401 €	138 378 €	-125 022 €	-47%

5.2 IMPOTS SUR LES BENEFICES

Cpte 695 - Impôts sur les sociétés

8 827 €

	Rappel 2024	Valeur 2025	Variation	Variation %
Impôts sur placements CAT	10 581 €	8 827 €	-1 754 €	
TOTAL	10 581 €	8 827 €	-1 754 €	-17%

(*) Les revenus générés par les comptes à terme sont soumis à l'impôt sur les Sociétés au taux de 24%, ils sont comptabilisés dans les produits financiers (compte 76)

6 - Commentaires relatifs aux produits de l'exercice 2025
6.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Cpte 70 - Prestations

92 681 €

- Locations :
 - gymnase
 - box stockage
 - bureaux MDS résidents
- Refacturation services aux comités MDS :
- Refacturation mises à disposition de personnel :
- Refacturation diverses :

TOTAL

Rappel 2024	Valeur 2025	Variation %
7 481 €	8 129 €	
9 002 €	6 693 €	
60 861 €	58 020 €	
17 989 €	14 146 €	
4 107 €	2 040 €	
5 294 €	3 653 €	
104 735 €	92 681 €	-12%

Cpte 74 - Subventions

5 654 324 €

- Subventions CG
- Budget de fonctionnement annuel
 - Mise à disposition du personnel territorial
 - Report de subventions sur N-1 dans la mesure où certaines actions ne s'achèveront qu'au cours de l'année suivante.
 - Report de crédit N-1 décidé par Assemblée Générale
- Autres subventions
- Subvention CGET pour LUNEL
 - Subvention CGET pour LODEVE
 - Subvention CGET pour MONTPELLIER
 - Subvention ACM Habitat LUNEL
 - Subvention "Engagements quartiers 2030" agglo LUNEL
 - Subvention "Sport pour toi" SETE Bassin de Thau
 - Subvention "Sport pour toi" agglo SETE
 - Subvention "Sport pour elles" métropole MONTPELLIER
 - Subvention "Sport pour toi/ pour elles" REGION
 - ANS / PSF Office du Sport 2021 (L. Boyer)
- Quote part des subventions d'investissement

TOTAL

Rappel 2024	Valeur 2025	Variation %
6 357 506 €	5 575 937 €	-12,29%
4 840 000 €	4 099 994 €	
1 529 006 €	1 460 443 €	
-17 500 €	-2 000 €	
6 000 €	17 500 €	
45 800 €	45 100 €	-2%
2 500 €	2 500 €	
4 000 €	4 000 €	
7 000 €	7 000 €	
2 500 €	2 000 €	
500 €	400 €	
3 000 €	3 000 €	
2 500 €	2 500 €	
1 000 €	1 000 €	
10 800 €	11 000 €	
12 000 €	11 700 €	
32 351 €	33 287 €	
6 435 657 €	5 654 324 €	-12,14%

Cpte 75 - Autres produits de gestion courante (hors reprise d'actifs immobilisés)

26 420 €

- Cotisations des membres actifs sportifs
- Remboursements assurance (ordinateur et 3 TV cassés)
- Divers

TOTAL

Rappel 2024	Valeur 2025	Variation %
2 312 €	2 148 €	
1 702 €	24 208 €	1322%
0 €	65 €	
4 014 €	26 420 €	558%

6.2 RESULTAT FINANCIER

Cpte 76 - Produits financiers

50 609 €

	Rappel 2024	Valeur 2025	Variation %
Produits sur placements Compte Sur Livret et Comptes à Terme (*), avant déduction de l'impôt sur les Sociétés	51 418 €	50 609 €	
TOTAL	51 418 €	50 609 €	-1,57%

(*) Les Comptes à Terme génèrent des revenus soumis à l'impôt sur les Sociétés au taux de 24% (IS comptabilisé dans le compte 695100)

6.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Aucun élément significatif pour 2024 et 2025

7- Evaluation des contributions volontaires

L'avis du Conseil National de la comptabilité n°98-12 du 17 décembre 1998 et le Règlement n°99-01 du 06 février 1999 du comité de la réglementation comptable ont permis d'adopter le nouveau plan comptable.

Celui-ci précise l'enregistrement comptable des contributions volontaires que l'on ne devra plus comptabiliser dans les comptes de charges par nature et en produits comme précédemment mais dans la classe 86 pour les charges et 87 pour les produits.

		Rappel 2024	Valeur 2025	Variation %
Cpte 860 - Achats		0 €	0 €	
<i>Moyens mis à disposition par d'autres structures</i>	Hérault Sport			
Récompenses offertes par différents sponsors privés (Midi Libre, RFH, ...)		0 €	0 €	
Cpte 861 - Services extérieurs		552 037 €	562 519 €	2%
<i>Moyens mis à disposition par le Conseil Général</i>				
Locaux mis à disposition	Maison Départementale des Sports	165 094 €	207 923 €	
	Hérault Sport Béziers	4 783 €	5 979 €	
Locaux et bureaux mis à disposition	Hérault Sport	187 858 €	154 527 €	
Salles de réunion Maison des Sports mises à disposition		12 250 €	0 €	
Personnel d'entretien et produits entretien (tous sites)		106 899 €	119 541 €	
Sécurité		75 153 €	74 549 €	
Audio Visuel		0 €	0 €	
Cpte 862 - Autres Services extérieurs		0 €	0 €	
<i>Moyens mis à disposition par le Conseil Général</i>	Hérault Sport			
Frais de communication et réception		0 €	0 €	
<i>Moyens mis à disposition par d'autres structures</i>		0 €	0 €	
Repas et boissons offertes par les Municipalités		0 €	0 €	
Partenariat Midi Libre				
Cpte 864 - Charges de personnel		11 655 €	12 114 €	3,94%
<i>Moyens mis à disposition par le Conseil Général</i>				
Bénévolat élus		11 655 €	12 114 €	
TOTAL		563 692 €	574 633 €	1,94%